

- La Charte est une convention sur des valeurs communes et partagées
- Le règlement est un ensemble de prescriptions sur les droits et devoirs concrets et applicables.
- La sanction est une conséquence de la non observation d'une règle.

Les parents s'engagent à :

- Expliquer à leur enfant le contenu de la charte du vivre ensemble.
- Aider et accompagner leur enfant à respecter la charte.
- Collaborer avec l'équipe d'animation dans l'intérêt des enfants.

Les enfants s'engagent à :

- Respecter les règles de vie établies dans la charte du vivre ensemble.

Les sanctions en cas de non-respect de la Charte :

1^{er} avertissement : Les parents sont informés par téléphone par le responsable de l'accueil de loisirs et/ou également par écrit dans le cahier de liaison.

2^{ème} avertissement : Les parents sont convoqués par les responsables du service Loisirs éducatifs à un entretien.

3^{ème} avertissement : Les parents reçoivent un courrier en recommandé avec accusé de réception, leur signifiant une mesure d'exclusion temporaire de leur enfant à la restauration scolaire et/ou aux activités péri et extra scolaires (de 2 à 5 jours).

4^{ème} avertissement : Les parents reçoivent un courrier en recommandé avec accusé de réception leur signifiant une exclusion définitive de leur enfant à la restauration scolaire et/ou aux activités péri et extra scolaires.

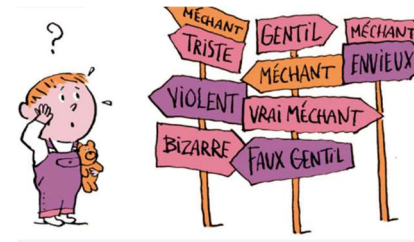
Date : le / / 2022

Signature de
M. le Maire

Signature de l'enfant

Signature des parents

CHARTE DU VIVRE ENSEMBLE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES À LA TRINITE



Direction Éducation – Enfance - Jeunesse
12 rue de l'Hôtel de Ville
06340- La Trinité

CHARTRE DU VIVRE ENSEMBLE

L'école est un lieu d'instruction, d'éducation et de vie collective où s'appliquent les valeurs de La république : Liberté - Egalité – Fraternité – Laïcité. La mise en pratique de ces valeurs favorise les apprentissages et la réussite de tous.

Aussi, tout un chacun, doit pouvoir connaître, s'approprier et appliquer les règles de vie commune. Cette charte est rédigée en cohérence avec les règlements intérieurs des écoles que fréquentent vos enfants.



Le respect est mutuel nos équipes s'engagent à :

- Être à l'écoute des enfants
- Veiller et garantir leur sécurité physique, morale et affective
- Leur garantir d'être nourri et de manger dans le calme
- Le droit de se reposer et de s'accorder des moments de pause
- Respecter leurs besoins physiologiques.

Les émotions sont omniprésentes tout au long de la journée d'école. En apprenant à les reconnaître et à les contrôler, et en en parlant avec les adultes présents, tout au long de la journée, tu rencontreras moins de difficultés.



Nous (parents), et mon (mes) enfant (s) nous engageons à :

- Respecter les adultes : chaque enfant sera respecté à son tour ;
- Respecter les horaires d'accueils ;
- Circuler dans le calme au sein de l'établissement scolaire ;
- Adopter un langage correct ;
- Avoir une tenue adaptée aux activités ;
- Avoir un comportement respectueux des adultes dans et en dehors de l'école ou de l'accueil de loisirs ;
- Être attentif à mes camarades et solidaire envers eux ;
- Ne pas se moquer d'un adulte ou d'un enfant pour quelque raison que ce soit ;
- Refuser tout type de violence physique ou verbale ;
- Respecter et défendre le principe d'égalité entre filles et garçons ;
- Ne pas avoir de comportement violent ;
- Ne pas participer à des jeux qui viseraient à blesser physiquement ou verbalement un camarade ;
- Bousculer mes camarades ;
- Ne pas abîmer le matériel prêté ;
- Garder les locaux et le sanitaire propres ;
- Respecter l'environnement ;
- Déjeuner dans le calme à la cantine ;
- Gouter à tout à la cantine.